



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/102
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) par décision DIR 19/190 en date du 30/09/2019 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 19-175 à la Société PROLOGIS FRANCE LXXXIX EURL, 3 avenue Hoche – 75008 PARIS, SIREN n° 497 834 085, portant sur un exutoire.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, techniques et fonctionnelles, l'ouvrage implanté constituant l'extension du site principal de la Société PROLOGIS.

Description de la dépendance : un exutoire d'une longueur de 17,20 ml.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 3 ans environ à compter du 01/10/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.